



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Séance du 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Membres présents : MM. Denis BRICKERT et Patrick RISCH et Mmes Claudine MESSA et Claudine UMBDENSTOCK, Adjoints au Maire, MM. Frédéric FABRICI, Matthieu GROLLEMUND et Pierre MIRETE et Mmes Cristina BARBOSA, Michèle HATTERMANN et Véronique RAPP, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : MM. Laurent MULLER (procuration à Mme Véronique RAPP) et Jean URBAN (procuration à Mme Claudine UMBDENSTOCK) et Mmes Véronique SIGWALT et Anne WAGNER (procuration à M. Denis BRICKERT), Conseillers Municipaux.

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de la séance : Thomas SCHUÉ, Secrétaire Général de Mairie.

O R D R E D U J O U R

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021
2. Lotissement communal – Ventes de terrains
3. Lotissement communal – Dénomination de rue
4. Acquisition d'illuminations de Noël – Examen de devis
5. Renouvellement de l'éclairage public – Approbation du projet
6. Location de la Canardière par la Communauté de Communes – Fixation d'un tarif
7. Divers

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2a - Lotissement communal - Vente de terrains : Lot n° 15

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande par laquelle Mme Valérie ACKERMANN, demeurant 26, rue Stutz à Beblenheim, s'est portée candidate à l'acquisition du terrain de construction dans le lotissement « Le Molkenbourg » - lot n°15, d'une superficie de 4,34 ares, pour y édifier une maison d'habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VENDRE à Mme Valérie ACKERMANN, le lot n°15 du lotissement « Le Molkenbourg », au prix de 20 000.- € TTC l'are, soit une somme totale de 86 800.- € TTC (quatre-vingt-six mille huit cent euros).
- DE CHARGER Maîtres ZANETTE et MEURLET-KOHLER, notaires à Bergheim, de la rédaction de la promesse de vente puis de l'acte de vente, et de l'encaissement du prix de la vente du terrain, au moment de la signature de l'acte de vente.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, à signer la promesse de vente et l'acte de vente correspondant.

2b - Lotissement communal - Vente de terrains : Lot n° 17

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande par laquelle Mme Marie LUCENAC, demeurant 3, rue Albert Schweitzer à Ostheim, s'est portée candidate à l'acquisition du terrain de construction dans le lotissement « Le Molkenbourg » - lot n°17, d'une superficie de 3,85 ares, pour y édifier une maison d'habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VENDRE à Mme Marie LUCENAC, le lot n°17 du lotissement « Le Molkenbourg », au prix de 20 000.- € TTC l'are, soit une somme totale de 77 000.- € TTC (soixante-dix-sept mille euros).
- DE CHARGER Maîtres ZANETTE et MEURLET-KOHLER, notaires à Bergheim, de la rédaction de la promesse de vente puis de l'acte de vente, et de l'encaissement du prix de la vente du terrain, au moment de la signature de l'acte de vente.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, à signer la promesse de vente et l'acte de vente correspondant.

2c - Lotissement communal - Vente de terrains : Lot n° 25

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande par laquelle M. Maxime KIEFFER et Mme Méline LERDUNG, demeurant 26, route de Guémar à Ribeaupvillé, se sont portés candidats à l'acquisition du terrain de construction dans le lotissement « Le Molkenbourg » - lot n°25, d'une superficie de 4,76 ares, pour y édifier une maison d'habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VENDRE à M. Maxime KIEFFER et Mme Méline LERDUNG, le lot n°25 du lotissement « Le Molkenbourg », au prix de 20 000.- € TTC l'are, soit une somme totale de 95 200.- € TTC (quatre-vingt-quinze mille deux cent euros).
- DE CHARGER Maîtres ZANETTE et MEURLET-KOHLER, notaires à Bergheim, de la rédaction de la promesse de vente puis de l'acte de vente, et de l'encaissement du prix de la vente du terrain, au moment de la signature de l'acte de vente.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, à signer la promesse de vente et l'acte de vente correspondant.

3 - Lotissement communal – Dénomination de rue

Vu la délibération n°4 du 20 mai 2019 décidant de nommer le lotissement « Le Molkenbourg » ;

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de délibérer afin de dénommer la rue nouvellement créée dans le lotissement « Le Molkenbourg ».

Afin de maintenir la cohérence entre la dénomination du lotissement et la rue qui le traverse, M. le Maire propose de nommer la rue « Rue du Molkenbourg » en référence au château médiéval de Guémar.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'ADOPTER la dénomination de la rue issue du lotissement « Le Molkenbourg », « Rue du Molkenbourg » ;
- DE CHARGER M. le Maire de communiquer cette information à toute personnes, sociétés ou services publics concernés.

4 - Acquisition d'illuminations de Noël – Examen de devis

Dans le cadre de la démarche des réductions des dépenses énergétiques communales, Mme Claudine MESSA, Adjointe au Maire, propose de renouveler les illuminations de Noël de la Commune par des décorations en Leds. Outre la réduction de la consommation d'énergie, ces décorations ont une durée de vie supérieure à celles existantes.

A ce titre, une consultation a été effectuée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'ACQUERIR le matériel suivant à l'entreprise la mieux disant :

N°	Nature de l'achat	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
1	Illuminations de Noël	DECOLUM	15 969,40 €	19 163,28 €

- DE SOLLICITER une aide auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le bon de commande et tout document y afférent et à procéder au mandatement de cette dépense.

5 - Renouvellement de l'éclairage public – Approbation du projet

Dans la continuité de la démarche de développement durable engagée par la Commune et notamment la réduction des dépenses énergétiques de la Commune, M. Patrick RISCH présente le résultat du diagnostic du réseau d'éclairage public réalisé par la société Vialis.

Il présente également un projet de renouvellement pluriannuel des installations d'éclairage public pour un montant total estimatif de 158 140 € H.T.

Ce projet a été présenté en Commission des Travaux, Bâtiments et Voirie le 29 juin dernier.

A ce titre, il est proposé de renouveler l'éclairage public d'un grand nombre de rues de la Commune, hormis les secteurs où d'importants travaux de voirie sont nécessaires

Les travaux seraient réalisés sur trois années afin de bénéficier d'un maximum de financement (syndicat d'électricité et de gaz du Rhin, certificats d'économies d'énergies, ...) et d'en lisser les coûts d'investissement.

M. Risch propose d'être accompagné par un maître d'œuvre dans ces travaux. Une proposition de contrat a été demandée à Vialis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de M. Patrick RISCH ;
- APPROUVE le programme de travaux pluriannuel de renouvellement de l'éclairage public ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer un contrat de maîtrise d'œuvre pour accompagner la Commune dans ces travaux.

6 - Location de la Canardière par la Communauté de Communes – Fixation d'un tarif

M. le Maire donne lecture d'un courriel de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupvillé (CCPR).

Il expose à l'assemblée la réservation du site de la Canardière par cette collectivité le 2 septembre 2021 afin d'organiser une réunion des responsables des structures Enfance de la CCPR.

A la lecture de la grille tarifaire applicable, cette location est facturée 1 000 €.

M. le Maire propose ainsi de déroger, à titre exceptionnel, au tarif applicable. Il propose de fixer le tarif de location à 50 € pour cette location uniquement, incluant les frais d'électricité et de gaz.

M. le Maire propose également le reversement intégral de cette location à l'ARCC, abandonnant ainsi tout produit pour la Commune.

Enfin, en raison de problématiques de gestion comptable, il propose également l'absence de versement de caution pour cette location.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition de M. le Maire.
- DE FIXER le tarif de location pour la location du 2 septembre 2021 par la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé à 50 €, frais de gaz et d'électricité inclus.
- DE REVERSER l'intégralité du produit de cette location à l'ARCC, en dérogation à la convention de mise à disposition du site du 1er février 2018.
- DE NE PAS EXIGER de caution pour cette location.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7 - Divers.

- M. le Maire informe de la survenance d'un vol avec effraction à l'atelier municipal dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 juillet 2021. Une porte sectionnelle a été endommagée et un véhicule a été volé.
- Suite à ce nouveau cambriolage, M. le Maire souhaite installer une vidéo surveillance à l'atelier municipal ainsi qu'une vidéo-protection dans la Commune. Des éléments seront demandés auprès d'entreprises afin de pouvoir en débattre lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.
- M. le Maire informe également de l'avancement du chantier du réaménagement de la voirie de la Porte Haute. La pose des pavés a démarré. Toutefois, la réouverture de la rue ne devrait pas intervenir avant le mois d'août.
- Mme Véronique RAPP demande l'état d'avancement du projet de déplacement du périscolaire à l'école maternelle. M. le Maire l'informe qu'à ce jour, le projet n'a pas avancé au sein de la Communauté de Communes. Toutefois, la Municipalité a évoqué la possibilité de construire un périscolaire, d'une capacité de 90 enfants, dans l'enceinte de l'école maternelle, évitant ainsi des travaux d'agrandissement de l'école élémentaire et un déménagement de l'école maternelle.
- Mme Claudine MESSA, Adjointe au Maire, informe rechercher des bénévoles pour participer au jury de fleurissement de la Commune le 18 août ainsi qu'à celui de la ville de Ribeuuillé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 40.